



VB/cf - Div n° 5926_02

Paris, le 14 février 2024

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 3 CONCERNANT ELIOR GROUP

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui vient de publier la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



ELIOR GROUP

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 28 FEVRIER 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 19 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

Analyse

La résolution 19 autorise pendant 26 mois à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des augmentations de capital sans DPS visées notamment à la résolution 18 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de surveillance d'ELIOR GROUP

Le conseil d'administration d'ELIOR GROUP comportera, à l'issue de l'assemblée générale un tiers de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Daniel Derichebourg	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	71	FR	Nouveau	2027	1	1			
	Denis Gasquet	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	69	FR	Nouveau	2027	0	1		M	M
	Rosa Maria Alves	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	58	PT	4	2024	0	1		M	M
	Gilles Cojan		Libre d'intérêts	88%	M	69	FR	10	2027	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Derichebourg Environnement rep par Catherine Ottaway	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	63	FR	1	2028	0	2			
	Derichebourg SA rep par Abderrahmane El Aoufir	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	63	FR	1	2026	1	1		M	M
	Luc Lebaupin	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	94%	M	45	FR	4	2024	0	1			
	Dominique Pélabon	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	100%	M	72	FR	1	2027	0	1			
	Sara Birashi-Rolland		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	1	2027	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Emesa Private Equity rep par Inès Cuatrecasas	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	94%	F	41	ES	2	2028	0	1		M	M
	Fonds Stratégique de Participations rep par Virginie Duperat-Vergne	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	76%	F	48	FR	5	2026	1	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Denis Hennequin		Libre d'intérêts	Nouveau	M	65	FR	Nouveau	2027	0	3			



2. Spécificités

- Les statuts d'ELIOR GROUP comportent une limitation à 30% des droits de vote par actionnaire.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Taux d'assiduité inférieur à 77% pour un membre du conseil d'administration.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

